

Résumé de synthèse

Transformer le travail non déclaré en emploi régulier est l'une des questions importantes de la politique de l'emploi de la Commission européenne. Afin de pouvoir développer des mesures politiques adéquates qui puissent être mises en place dans tous les Etats membres, il faut tout d'abord disposer de l'information suffisante, et que l'on puisse comparer, sur l'ampleur et la nature du travail non déclaré dans les différents pays de l'Union Européenne (UE). L'étude de factibilité sur une enquête directe portant sur le travail non déclaré a été conçue dans l'esprit de vérifier comment et dans quelles circonstances une enquête directe permet d'apporter des connaissances supplémentaires sur le travail non déclaré en Europe.

Dans la majorité des Etats membres de l'Union Européenne (UE), de gros efforts sont faits pour mesurer et estimer l'ampleur du travail non déclaré. Cependant, les définitions mais aussi les méthodes varient grandement d'un pays à l'autre et cela rend impossible la tâche de comparer les résultats à travers les pays.

Dans ce champ, il ne faut pas considérer que les méthodes indirectes d'estimer le travail non déclaré et les enquêtes directes sont deux approches alternatives ; bien au contraire, elles constituent deux moyens complémentaires d'éclaircir ce sujet et d'apporter les informations dont les personnes chargées d'élaborer les politiques auront besoin :

- Les méthodes indirectes (par ex. : exhaustivité des comptes nationaux, méthodes de la discrédance) ont pour principal objet d'estimer l'**ampleur** du travail non déclaré. Ces estimations ont leur point fort, mais elles doivent faire face à des difficultés d'ordre pratique et dans le débat scientifique, il y a quelques doutes quant à la validité, fiabilité et/ou la possibilité de comparer les différents résultats nationaux.
- Le point fort des enquêtes directes, c'est qu'elles fournissent des informations détaillées sur la **nature** du travail non déclaré. On peut poser aux répondants qui se livrent au travail au noir, que ce soit en tant que fournisseur ou en tant qu'acheteur, des questions diverses qui décrivent leur origine socio-démographique, mais aussi la nature du travail réalisé et les raisons qui poussent à offrir ou acheter des biens ou services sur le secteur non déclaré. Ces informations s'avèrent indispensables pour l'élaboration de politiques et également pour évaluer l'effet des mesures à prendre pour transformer le travail non déclaré en emploi déclaré ou pour la lutte contre le travail non déclaré.

Dans le contexte de l'étude de factibilité, une vaste étude documentaire a été réalisée afin d'obtenir une vue d'ensemble des enquêtes directes existantes sur le travail non déclaré. Plusieurs pays européens ont effectué ces enquêtes directes et la plupart d'entre elles ont été menées dans un seul pays uniquement. En raison des grandes différences dans la définition du sujet, la formulation des questionnaires, l'échantillonnage et les méthodes de recueil de données que chaque pays a adoptés, les résultats de ces enquêtes ne peuvent pas être comparés entre les différents pays. La seule exception est l'approche de l'enquête directe créée par la Rockwool Foundation Research Unit qui fut conduite avec succès dans un certain nombre de pays européens.

Dans le cadre d'une enquête paneuropéenne sur le travail non déclaré, il faut absolument se mettre d'accord sur une définition en commun du sujet qui nous intéresse, c-à-d il faut savoir ce que l'on entend par « travail non déclaré ». D'un commun accord, il a été décidé que la déclaration auprès du fisc ou de la sécurité sociale est l'indicateur le plus pratique permettant de faire la différence entre le travail « déclaré » et « non déclaré ». Ne pas déclarer au fisc ou à la sécurité sociale, est le plus grand dénominateur commun de tous les types de travail non déclaré. Cela englobe également les activités où l'avantage financier relatif à la non déclaration n'est pas le seul moteur, ou tout du moins pas le plus important, derrière le fait de réaliser un travail sans le déclarer au fisc ou à la sécurité sociale (par ex. le travail réalisé par les immigrés illégaux ou spécialement pensé pour contourner le droit du travail).

Cette définition doit être ensuite transformée en un questionnaire pratique qui puisse être compréhensible même pour les personnes d'un niveau d'éducation peu élevé. Cette transformation en questionnaire peut être faite soit en parlant explicitement de « travail non déclaré » et communiquer les éléments constitutifs du travail non déclaré aux répondants (tel que dans les enquêtes de la Rockwool Foundation Research Unit) ou bien en posant des questions sur les éléments fondamentaux du travail non déclaré sans utiliser le terme « travail non déclaré » (approche implicite). Des preuves empiriques du Danemark, de la Norvège, de la Suède et des Pays Bas montrent que dans ces pays, l'approche explicite donnent de bien meilleurs résultats que l'approche implicite. Cependant, il n'existe pas encore de preuve empirique démontrant que cela soit vrai aussi pour des pays dont les caractéristiques culturelles et sociales sont tout à fait différentes, par ex. les pays méditerranéens ou les nouveaux Etats membres de l'UE. Donc le groupe de recherche propose de tester les deux approches dans une phase pilote séparée.

Les recherches sur le travail non déclaré peuvent se faire en examinant le **côté de l'offre** et/ou le **côté de la demande**. Des deux côtés, les acteurs peuvent être tout aussi bien des particuliers (respectivement des ménages privés) que des entreprises. Le groupe de recherche propose de commencer par une enquête auprès du public général (c-à-d population résidentielle) dans des limites d'âge définies. De telles enquêtes peuvent fournir des informations sur le travail non déclaré dans la mesure où les particuliers ou ménages privés participent en tant qu'acteurs du côté de l'offre ou de la demande :

- Les informations au sujet du travail non déclaré réalisé par des particuliers pour des ménages privés (par ex. faire le ménage, baby-sitting, jardinage, petits travaux de réparation) peuvent être recueillies auprès des deux côtés, l'offre et la demande.
- Les informations au sujet du travail non déclaré réalisé par des entreprises pour des ménages privés (par ex. réparation de maison ou travaux de maintenance réalisés par une entreprise sans facture émise) peuvent uniquement être recueillies auprès du côté de la demande.
- Les informations au sujet du travail non déclaré réalisé par des particuliers pour des entreprises (par ex. enveloppes avec la paye dedans, emplois non déclarés dans les restaurants, ou vendanges) peuvent uniquement être recueillies auprès du côté de l'offre.

- Les informations au sujet du travail non déclaré réalisé par des entreprises pour d'autres entreprises (par ex. sous-traitance en cascade sur les chantiers) ne peuvent pas être recueillies au travers d'une enquête auprès des particuliers.

L'information obtenue par le biais d'une enquête directe sur la **nature** du travail non déclaré devrait couvrir les sujets suivants et être recueillie, dans la mesure du possible, pour les deux côtés, celui de l'offre et celui de la demande :

- Des informations sur l'origine socio-démographique : par exemple, âge, sexe, éducation/qualifications, principale situation professionnelle, revenu, composition du foyer.
- Caractéristiques des activités non déclarées : par ex. type d'activité, durée (nombre d'heures), rémunération (que ce soit en liquide ou en nature/retour de services) pour ces activités.
- Raisons poussant à devenir fournisseur ou d'acheteur dans un secteur non déclaré.
- Alternatives : comment les acheteurs réagiraient-ils si les services ou biens étaient disponibles uniquement dans des conditions de régularité ?

De plus, une enquête directe peut recueillir des informations sur les attitudes générales envers le travail non déclaré et les autres formes de comportement qui ne respectent pas les requis légaux et aussi une évaluation du risque d'être pris et les conséquences d'un tel cas. Les analyses, qui lient les attitudes et le comportement dans la pratique, peuvent apporter des informations de grande valeur pour le processus de création d'une politique.

Un questionnaire modèle a été développé dans le cadre de l'étude de factibilité. Il montre comment les personnes impliquées dans le travail non déclaré peuvent être identifiées et comment des informations sur la nature du travail non déclaré peuvent être obtenues. Le questionnaire modèle peut servir de base pour le développement final d'un questionnaire master européen et/ou de questionnaires nationaux.

Le point fort d'une enquête directe réside dans la possibilité d'obtenir des informations détaillées sur la structure, les raisons et les attitudes. Dans ce but, les échantillons devront être suffisamment importants pour permettre d'obtenir un nombre raisonnable d'entretiens avec des répondants impliqués de façon active ou passive dans le travail non déclaré. Un chiffre net de 2000 entretiens (public général) devrait être considéré le nombre minimum que chaque échantillon national devrait permettre d'obtenir ; toutefois des échantillons plus importants seraient souhaitables afin d'obtenir une instantanée précise et fiable de la nature du travail non déclaré dans les différents Etats membres de l'UE. Remarquons au passage que seules quelques questions seront posées à tous les répondants. La majorité des questions s'adressent au nombre bien inférieur de répondants qui sont impliqués dans le travail non déclaré.

Synthèse

Transformer le travail non déclaré en emploi régulier est l'une des questions importantes de la politique de l'emploi de la Commission européenne. Afin de pouvoir développer des mesures politiques adéquates qui puissent être mises en place dans tous les Etats membres, il faut tout d'abord disposer de l'information suffisante, et que l'on puisse comparer, sur l'ampleur et la nature du travail non déclaré dans les différents pays de l'Union Européenne (UE). L'étude de factibilité sur une enquête directe portant sur le travail non déclaré a été conçue dans l'esprit de vérifier comment et dans quelles circonstances une enquête directe permet d'apporter des connaissances supplémentaires sur le travail non déclaré en Europe. Elle se concentre sur les questions suivantes intimement liées les unes aux autres :

- Quelles sont les **méthodes** actuellement adoptées dans les pays membres de l'UE **pour mesurer ou estimer l'ampleur du travail non déclaré** dans leurs pays respectifs ?
- Quelle est la **valeur ajoutée** d'une enquête directe par rapport aux méthodes indirectes ?
- Dans quelle mesure une enquête directe peut-elle apporter des informations sur la **structure du travail non déclaré**, notamment en ce qui concerne les caractéristiques socio-démographiques de ceux qui se livrent au travail non déclaré ainsi que leurs conditions de vie et de travail ?
- Dans quelle mesure et dans quelles conditions une enquête directe, telle que celle menée par la Rockwool Foundation dans un certain nombre de pays, pourrait-elle être **mise en place** dans tous les Etats membres de l'UE (y compris les Etats accédants et les Etats candidats) ?

Méthodes pour mesurer ou estimer l'ampleur du travail non déclaré

Dans la majorité des Etats membres de l'Union Européenne (UE), de gros efforts sont faits pour mesurer et estimer l'ampleur du travail non déclaré.

Dans le cadre de l'étude de factibilité, un aperçu systématique des approches existantes a été réalisé. Celui-ci s'est essentiellement basé sur l'analyse des réponses au questionnaire que la Commission avait envoyé à tous les Etats membres de l'UE au mois de mai 2004. Le questionnaire avait pour objet principal de dresser un inventaire de tous les efforts déployés dans les différents pays pour mesurer le travail non déclaré. L'analyse des questionnaires remplis fut ultérieurement complétée par des recherches supplémentaires recueillies auprès d'autres sources.

L'aperçu montre que les méthodes utilisées divergent d'un pays à l'autre. A ceci s'ajoute le fait qu'il n'y a pas d'accord commun sur ce que le « travail non déclaré » signifie exactement. Par conséquent, les définitions du sujet de la recherche varient nettement d'un pays à l'autre.

Les différentes définitions de ce qu'est le travail non déclaré mais aussi les différentes méthodes pour en mesurer ou estimer l'ampleur rendent impossible la tâche de comparer les résultats à travers différents pays.

En dépit des différences, il y a tout de même certains points communs sur lesquels les travaux futurs regardant la mesure du travail non déclaré peut se baser.

- La définition utilisée dans le rapport « Travail non déclaré dans l'Union élargie » (Renooy et al. 2004) peut servir de point de départ : « Toute activité rémunérée de nature légale, mais non déclarée aux pouvoirs publics, tout en tenant compte des différences entre les systèmes réglementaires des Etats membres ».
- On peut distinguer trois différents types de méthodes de mesure fréquemment utilisés :
 - L'exhaustivité des comptes nationaux
 - Les méthodes de la discrédance basée sur la comparaison de données, par ex., entre les enquêtes sur la force de travail et les statistiques commerciales
 - Les enquêtes directes
- Les méthodes indirectes (exhaustivité des comptes nationaux, méthodes de la discrédance) sont considérées adéquates pour mesurer ou estimer l'ampleur du travail non déclaré alors que le point fort des enquêtes directes réside dans l'information qu'elles apportent sur la nature du travail non déclaré.

Parmi les méthodes indirectes, la méthode de l'exhaustivité des comptes nationaux semble être celle qui actuellement donne les meilleurs résultats parce qu'il est possible de les comparer avec ceux d'autres pays.³ Jusqu'à présent, les enquêtes directes avaient été dans leur majorité réalisées à échelle nationale uniquement et donc les résultats ne peuvent être comparés entre les divers pays. La seule exception est l'approche de l'enquête directe créée par la Rockwool Foundation Research Unit, qui fut mise en place avec succès dans un certain nombre de pays européens.⁴

Les informations sur l'ampleur et sur la nature du travail non déclaré contribuent de façon importante au processus d'élaboration d'une politique. Si nous observons les politiques des divers pays, nous pouvons en différencier deux types : les politiques de répression et celles de « prévention-stimulation ». Les politiques de répression englobent les mesures telles que l'inspection et l'exécution (contrôles, sanctions, amendes, inscription au registre améliorée et coopération entre les autorités). Les politiques de prévention comprennent les mesures telles que l'allègement de la charge administrative, la dérégulation ou l'exemption fiscale qui encouragent la transition vers une économie formelle. Les politiques de stimulation sont, elles, constituées de mesures qui introduisent de nouveaux éléments dans les sociétés respectives et qui visent à intégrer le travail non déclaré dans l'économie formelle. A titre d'exemple, ces

³ Nous n'avons pas inclus les méthodes monétaires ou les types de modelage puisqu'il y a de gros doutes quant à la fiabilité et la validité de ces méthodes (cf. Renooy et al. 2004, p. 101 – 103).

⁴ Par ex., au Danemark, en Allemagne, en Norvège, en Suède et au Royaume Uni (cf. Pedersen 1998 et 2003, Feld et Larsen 2005, Persson et Malmer 2006).

mesures peuvent être des chèques-services, l'introduction ou la hausse du salaire minimum ou encore l'introduction de mutuelles santé qui encouragent le travail formel.

La valeur ajoutée d'une enquête directe par rapport aux méthodes indirectes

Dans ce champ, il ne faut pas considérer que les méthodes indirectes d'estimer le travail non déclaré et les enquêtes directes sont deux approches alternatives ; bien au contraire, elles constituent deux moyens complémentaires d'éclaircir ce sujet et d'apporter les informations dont les personnes chargées d'élaborer les politiques auront besoin.

Le point fort des méthodes indirectes, pourvu qu'elles soient appliquées comme il se doit, c'est qu'elles estiment l'**ampleur** du travail non déclaré. Elles se basent d'habitude soit sur des données agrégées, souvent tirées des registres officiels (par ex. les registres fiscaux) soit sur des enquêtes à grande échelle (par ex. l'enquête sur la force de travail). Par conséquent les méthodes indirectes offrent des moyens plutôt limités pour décrire la structure du marché du travail non déclaré, les personnes qui y participent et les raisons qui les poussent à s'y livrer. Les méthodes nommées « méthodes de la discrédance » en revanche peuvent apporter davantage d'information sur la structure du travail non déclaré. Ces méthodes comparent les informations de diverses sources sur l'offre de travail totale de la population de résidence (par ex. tirées de l'enquête sur la force de travail ou des recensements) avec la demande de travail enregistrée (par ex. d'après les déclarations des impôts des entreprises, la sécurité sociale ou les bureaux de statistiques nationaux). Si les statistiques de base divergent, par ex. par secteur d'activité, âge ou sexe, les méthodes de la discrédance peuvent donner une estimation sur l'ampleur et la structure du travail non déclaré. Le plus gros problème avec cette méthode, c'est l'harmonisation et l'ajustement des chiffres provenant de sources tout à fait différentes. Un autre inconvénient des méthodes de la discrédance, c'est que normalement certains secteurs particulièrement concernés par le travail au noir (par ex. les ménages privés remplissant le rôle d'employeurs ou l'agriculture) restent exclus dû au peu d'information, voire aucune, disponible sur la demande de travail.

Le point fort des enquêtes directes, c'est qu'elles fournissent des informations détaillées sur la **nature** du travail non déclaré : la structure, les prix, les circonstances dans lesquelles le travail non déclaré est réalisé, les normes et les raisons. On peut poser aux répondants qui se livrent au travail au noir, que ce soit en tant que fournisseur ou en tant qu'acheteur, des questions diverses qui décrivent leur origine socio-démographique, mais aussi la nature du travail réalisé et les raisons qui poussent à offrir ou acheter des biens ou services sur le secteur non déclaré. Ces informations s'avèrent indispensables pour l'élaboration de politiques et également pour évaluer l'effet des mesures à prendre dans le domaine de la lutte contre le travail non déclaré ou pour transformer le travail non déclaré en emploi déclaré. Il est entendu que les enquêtes directes présentent quelques inconvénients, notamment en ce qui concerne l'estimation de l'ampleur du travail non déclaré. Tout d'abord, les enquêtes directes qui sont spécialement conçues pour obtenir des informations sur le travail non déclaré se servent essentiellement (bien que pas nécessairement) d'échantillons bien plus réduits que ceux des méthodes indirectes pour estimer l'ampleur du travail non déclaré. Ensuite, il faut être

conscient du fait que les personnes interrogées lors d'une enquête directe ne répondront pas toutes honnêtement au sujet de leurs activités non déclarées. Aussi, l'un des plus grands défis que l'enquête de factibilité avait à relever était-il la mise au point d'un questionnaire qui réduirait le risque de dissimulation ou d'omission d'information de la part des répondants.

Combattre le travail non déclaré et transformer le travail non déclaré en emploi déclaré est l'une des priorités des activités de la Commission dans le terrain de la lutte contre le dumping social, la distorsion de concurrence et l'exploitation des travailleurs. Pour déterminer l'action politique appropriée, il est essentiel d'approfondir dans la structure du marché du travail non déclaré ainsi que dans les raisons et les attitudes de ceux qui y prennent part, tant du côté de la demande que du côté de l'offre :

- Du côté de l'offre, cela fait une différence que le travail non déclaré soit réalisé en plus d'un emploi régulier qui apporte déjà le revenu nécessaire et la couverture de la sécurité sociale tel que le prévoient les normes nationales ou qu'au contraire ce travail non déclaré soit la seule source de revenus et ne fournisse aucune sécurité sociale. Dans ce dernier cas, l'action politique devrait viser à transformer le travail non déclaré en emploi déclaré tandis que dans le premier, des politiques de répression seraient également appropriées et acceptables d'un point de vue social.
- Du côté de la demande, cela fait une différence que de savoir si les biens ou services seraient achetés s'ils n'étaient offerts en toute régularité (c-à-d totalement déclarés) ou bien si dans ce cas ils ne seraient pas du tout achetés ou pas autant. Cette information est importante pour estimer le potentiel d'emploi régulier supplémentaire.
- Cela fait aussi une différence que les activités non déclarées soient réalisées dans l'intention d'économiser de l'argent en évitant de payer les impôts ou les cotisations de la sécurité sociale ou que ce soit dû à la non conformité à d'autres lois telles que les lois sur l'immigration ou le droit du travail (par ex. l'acheteur ne désire pas respecter le salaire minimum, la protection contre le licenciement abusif ou la réglementation sur l'hygiène et la santé au travail). Cela attire l'attention des créateurs de politiques sur les réglementations juridiques qui pourraient avoir besoin d'être revues ou mieux exécutées.
- De plus, pour la création d'une politique, cela peut être important de savoir si le travail non déclaré est réalisé dans un contexte de réseau social (par ex. entre famille, amis ou voisins) auquel cas celui-ci constitue un élément de cohésion sociale ou bien si au contraire il est réalisé en tant qu'activité « normale » du marché (mais non déclaré). Toute action visant à combattre le travail non déclaré devrait tenir en compte les possibles effets secondaires néfastes pour la cohésion sociale.

Les exemples donnés ci-dessus montrent que différentes actions politiques sont requises. Dans certains cas, l'action répressive (par ex. davantage de contrôles, des amendes plus élevées) serait la réponse adéquate alors que dans d'autres, il faudrait tenter d'en finir avec les obstacles qui empêchent la déclaration du travail ou bien proposer des moyens d'inciter à la déclaration.

L'ampleur globale du travail non déclaré, que ce soit en pourcentage du PIB ou en nombre de personnes touchées, indique la grandeur du problème. C'est ici que les méthodes indirectes peuvent s'avérer être des sources inestimables d'information. Des informations sur la nature du travail non déclaré sont nécessaires afin de pouvoir adapter l'action politique en fonction des besoins. Seules les enquêtes directes peuvent fournir ce type d'information.

La mise en marche d'une enquête directe sur le travail non déclaré en Europe

Dans le contexte de l'étude de factibilité, une vaste étude documentaire a été réalisée afin d'obtenir une vue d'ensemble des enquêtes directes existantes sur le travail non déclaré. Plusieurs pays européens ont effectué ces enquêtes directes et la plupart d'entre elles ont été menées dans un seul pays uniquement. En raison des grandes différences dans la définition du sujet, la formulation des questionnaires, l'échantillonnage et les méthodes de recueil de données que chaque pays a adoptés, les résultats de ces enquêtes ne peuvent pas être comparés entre les différents pays. La seule exception est l'approche de l'enquête directe créée par la Rockwool Foundation Research Unit qui fut conduite avec succès dans un certain nombre de pays européens.

La revue systématique des enquêtes directes existantes a révélé un certain nombre de points forts et de points faibles. Cela a permis de dresser une liste de critères fondamentaux à tenir en compte lors de la mise au point d'une enquête paneuropéenne sur le travail non déclaré :

- Pour commencer, il faut se mettre d'accord sur la **définition** du sujet en question, c-à-d qu'entendre par « travail non déclaré », chose indispensable à une claire description de ce qui est couvert dans l'enquête et de ce qui ne l'est pas.
- Cette définition (théorique) doit être ensuite transformée en un **questionnaire pratique**, c-à-d que les éléments constitutifs doivent être communiqués aux répondants d'une façon telle que cela soit compréhensible même pour les personnes d'un niveau d'éducation peu élevé. Cette transformation en questionnaire peut être faite soit en parlant explicitement de « travail non déclaré » et communiquer les éléments constitutifs du travail non déclaré aux répondants ou bien en posant des questions sur les éléments fondamentaux du travail non déclaré sans utiliser le terme « travail non déclaré » (approche implicite).
- Les recherches sur le travail non déclaré peuvent également se faire en examinant le **côté de l'offre** et/ou le **côté de la demande**. Des deux côtés, les acteurs peuvent être tout aussi bien des particuliers (respectivement des ménages privés) que des entreprises. Ces différences sont pertinentes non seulement pour la formulation du questionnaire mais aussi pour l'échantillonnage (définition de l'univers).
- Dans la pratique, toutes les enquêtes directes existantes étaient des enquêtes réalisées auprès du public général (c-à-d population résidentielle) dans des limites d'âge définies. De telles enquêtes peuvent fournir des informations sur le travail non déclaré dans la mesure où les **particuliers ou ménages privés** participent en tant qu'acteurs du côté de

l'offre ou de la demande. Pour une inclusion systématique des **entreprises** (des deux côtés, offre et demande) il faudrait avoir à part un échantillon pour les entreprises.

- **Les échantillons** doivent être suffisamment importants pour permettre d'obtenir un nombre raisonnable d'entretiens auprès de répondants impliqués de façon active ou passive dans le travail non déclaré, et ceci afin de pouvoir fournir une analyse approfondie de la structure, des raisons et des attitudes. Un chiffre net de 2000 entretiens (public général) devrait être considéré le nombre minimum que chaque échantillon national devrait permettre d'obtenir; toutefois des échantillons plus importants seraient souhaitables afin d'obtenir une instantanée précise et fiable de la nature du travail non déclaré dans les différents Etats membres de l'UE. Remarquons au passage que seules quelques questions seront posées à tous les répondants. La majorité des questions s'adressent au nombre bien inférieur de répondants qui sont impliqués dans le travail non déclaré.

En vue de ces informations préliminaires, le groupe de recherche en a conclu les recommandations suivantes pour la mise en place d'une enquête directe sur le travail non déclaré en Europe :

Définition du travail non déclaré

Dans le but d'une enquête directe, le groupe de recherche propose la définition de « travail non déclaré » suivante :

- L'enquête doit se concentrer sur des activités qui sont légales en elles-mêmes. Les activités illégales (par ex. prostitution, trafic de drogues, contrefaçon) ne font pas partie du domaine des activités objet de la recherche.
- Seules les activités qui tombent dans la catégorie de « production » des comptes nationaux sont pertinentes. Par conséquent, le bénévolat, la production par les ménages privés pour leur consommation propre et les revenus sur le capital (intérêts, dividendes, revenus provenant de la location, etc.) ne doivent pas être inclus dans la définition de « travail non déclaré ».
- Seules les activités rémunérées, en argent ou en nature, devraient être prises en compte. Les activités non rémunérées, pour lesquelles aucune forme de rémunération n'est attendue en échange, ne font donc pas partie de l'enquête. Dans la pratique, cela signifie que par exemple le bénévolat au sein d'associations ou de façon individuelle ne serait pas pris en compte pourvu qu'aucune rémunération d'aucune sorte ne soit attendue et rendue en échange.
- La déclaration auprès du fisc ou de la sécurité sociale est l'indicateur le plus pratique permettant de faire la différence entre le travail « déclaré » et « non déclaré ». Ne pas déclarer au fisc ou à la sécurité sociale, est le plus grand dénominateur commun de tous les types de travail non déclaré. Cela englobe également les activités où l'avantage financier relatif à la non déclaration n'est pas le seul moteur, ou tout du moins pas le plus important, derrière le fait de réaliser un travail sans le déclarer au fisc ou à la sécurité

sociale (par ex. le travail réalisé par les immigrés illégaux ou spécialement pensé pour contourner le droit du travail).

Types de travail non déclaré que l'enquête directe devra couvrir

Le groupe de recherche propose de commencer par une enquête auprès du public général (c-à-d la population résidentielle) dans les limites d'âge définies. Dans la pratique, cela signifie que tous les types de travail non déclaré où des particuliers ou des ménages privés sont impliqués en tant que fournisseurs ou acheteurs de travail non déclaré sont concernés :

- Les informations au sujet du travail non déclaré réalisé par des particuliers pour des ménages privés (par ex. faire le ménage, baby-sitting, jardinage, petits travaux de réparation) peuvent être recueillies auprès des deux côtés, l'offre et la demande.
- Les informations au sujet du travail non déclaré réalisé par des entreprises pour des ménages privés (par ex. réparation de maison ou travaux de maintenance réalisés par une entreprise sans facture émise) peuvent uniquement être recueillies auprès du côté de la demande.
- Les informations au sujet du travail non déclaré réalisé par des particuliers pour des entreprises (par ex. enveloppes avec la paye dedans, emplois non déclarés dans les restaurants, ou vendanges) peuvent uniquement être recueillies auprès du côté de l'offre
- Les informations au sujet du travail non déclaré réalisé par des entreprises pour d'autres entreprises (par ex. sous-traitance en cascade sur les chantiers) ne peuvent pas être recueillies au travers d'une enquête auprès des particuliers.

L'étude de factibilité signale clairement les limites d'une enquête directe en ce qui concerne l'inclusion de travail réalisé par des immigrés (illégaux) ou par des travailleurs immigrés saisonniers. Le travail non déclaré effectué par des immigrés illégaux pour des ménages privés peut être systématiquement couvert du côté de la demande uniquement. Du côté de l'offre, les immigrés (illégaux) seront uniquement inclus s'ils font partie de l'échantillon et s'ils peuvent communiquer dans la langue nationale du pays où l'enquête est menée.

Questionnaire et variables

Le questionnaire pour une enquête directe sur le travail non déclaré doit **identifier** les personnes qui sont impliquées dans le travail non déclaré, que ce soit du côté de l'offre ou de la demande, et recueillir des informations sur la **nature** du travail non déclaré.

Pour l'**identification** des personnes impliquées dans le travail non déclaré, le groupe de recherche recommande l'utilisation du travail réalisé par la Rockwool Foundation Research Unit depuis le début des années 80. Les principales caractéristiques de l'approche Rockwool sont les suivantes :

- Le questionnaire utilise de façon explicite le terme « travail non déclaré » et ne laisse aucun doute quant au fait que les questions portent sur l'enfreinte aux lois fiscales.
- Au contraire de la plupart des autres études, ce terme est expliqué. Une définition claire et précise de ce que l'on doit entendre par « travail non déclaré » dans le contexte de l'enquête est donnée aux répondants. Par conséquent, ce n'est pas aux répondants de décider ce qu'ils associent au terme travail « non déclaré ».
- Le questionnaire dit clairement dans un langage neutre que, bien que les lois fiscales ne soient par (entièrement) respectées, le travail non déclaré est apparemment un phénomène de pratique courante et socialement accepté afin d'encourager les répondants à parler honnêtement de leur participation au travail non déclaré.
- Un amorçage soigné (questions d'introduction qui préparent les répondants aux questions plus sensibles relatives au travail non déclaré) est un élément constitutif de cette approche. Les contenus et la formulation des questions d'amorçage doivent être soigneusement choisis en se basant sur la connaissance des normes sociales.
- Aussi, la recherche effectuée par la Rockwool Foundation Research Unit montre clairement que l'aspect de conscience mutuelle est important. Le travail non déclaré où les deux parties sont conscientes de ce fait (et d'habitude toutes deux profitent de cette situation) est socialement bien mieux accepté, et donc plus probable que les répondants en parlent durant l'entretien, que « l'évasion fiscale courante ».

L'approche Rockwool à l'origine avait été développée pour le Danemark, en tenant compte des spécificités de ce pays quant aux réglementations juridiques mais aussi quant à ses caractéristiques culturelles et sociales. Par la suite, l'approche fut également appliquée avec succès dans un certain nombre d'autres pays tels que la Norvège, la Suède, l'Allemagne et le Royaume Uni. Par conséquent, l'approche Rockwool pourrait très bien servir de modèle pour une enquête paneuropéenne sur le travail non déclaré.

Il existe cependant quelques doutes quant à savoir si l'approche Rockwool (ou « approche explicite ») pourrait aussi être appliquée dans des pays dont les caractéristiques culturelles et sociales sont tout à fait différentes, par ex. les pays méditerranéens ou les nouveaux Etats membres de l'UE. Les doutes concernaient deux aspects : est-ce-que les gens vont comprendre le terme « travail non déclaré » exactement comme il est supposé être compris ? Et est-ce-que les gens voudront parler franchement de leur comportement explicitement caractérisé comme étant illégal par rapport aux lois fiscales ?

Donc, dans le contexte de l'étude de factibilité, une approche alternative a été développée. La version alternative tente d'identifier progressivement le travail non déclaré d'une façon plus indirecte. Elle pose des questions sur des activités laborales (paiement en liquide ou en nature) et détermine, pour chacune de ces activités, si oui ou non le revenu provenant de cette activité fut déclaré aux autorités fiscales. Cette approche n'utilise par le terme « travail non déclaré », et elle ne pose pas non plus ouvertement de questions sur le comportement illégal qui est explicitement caractérisé comme tel au regard des lois fiscales. Les activités non

déclarées seront identifiées ex-post dans l'analyse ultérieure. Ci-après cette approche sera nommée « approche implicite ».

Des preuves empiriques du Danemark, de la Norvège, de la Suède et des Pays Bas montrent qu'une approche explicite donna de bien meilleurs résultats qu'une approche implicite. Cependant, il n'existe pas encore de preuve empirique concernant les autres pays européens. Donc le groupe de recherche recommande un essai empirique des deux approches dans une phase pilote avant de prendre une décision finale. La meilleure approche pour une enquête paneuropéenne sur le travail non déclaré peut ensuite être choisie en se fondant sur les résultats de la phase pilote.

L'information obtenue par le biais d'une enquête directe sur la **nature** du travail non déclaré devrait couvrir les sujets suivants et être recueillie, dans la mesure du possible, pour les deux côtés, celui de l'offre et celui de la demande :

- Des informations sur l'origine socio-démographique : par exemple, âge, sexe, éducation/qualifications, principale situation professionnelle, revenu, composition du foyer.
- Caractéristiques des activités non déclarées : par ex. type d'activité, durée (nombre d'heures), rémunération (que ce soit en liquide ou en nature/retour de services) pour ces activités.
- Raisons poussant à devenir fournisseur ou d'acheteur dans un secteur non déclaré.
- Alternatives : comment les acheteurs réagiraient-ils si les services ou biens étaient disponibles uniquement dans des conditions de régularité ?

De plus, une enquête directe devrait recueillir des informations sur les attitudes générales envers le travail non déclaré et les autres formes de comportement qui ne respectent pas les requis légaux et aussi une évaluation du risque d'être pris et les conséquences d'un tel cas. Les analyses, qui lient les attitudes et le comportement dans la pratique, peuvent apporter des informations de grande valeur pour le processus de création d'une politique.

Un questionnaire modèle a été développé dans le cadre de l'étude de factibilité. Il montre comment les personnes impliquées dans le travail non déclaré peuvent être identifiées et comment des informations sur la nature du travail non déclaré peuvent être obtenues. Le questionnaire modèle peut servir de base pour le développement final d'un questionnaire master européen et/ou de questionnaires nationaux.